



FRMJC
Région Centre

*L'Aubrière, Association Culturelle et d'Animation de
Fondettes affilié à la fédération régionale des maisons de
jeunes et de la culture*

POLE ANIMATION JEUNESSE

Projet pédagogique 2016 / 2017



Cette action est soutenue par la CAF et la ville de Fondettes.

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION.....	p. 3 et 4
II.	LE TERRITOIRE.....	p. 5
III.	L'ORGANISATEUR.....	p. 6 et 7
IV.	LES AXES PEDAGOGIQUES.....	p. 8 à 11
V.	LES MOYENS MIS EN ŒUVRE.....	p. 12 à 16
VI.	FONCTIONNEMENT DU POLE JEUNESSE	
	a. Schéma organisationnel.....	p. 17
	b. L'ALSH.....	p. 18 et 19
	c. Animations hors ALSH.....	p. 20
	d. Les inscriptions.....	p. 21
VII.	NOS PARTENAIRES.....	p. 22

ANNEXES :

- I. Planning de l'équipe pédagogique (hors vacances)
- II. Calendrier de l'année : « alsh – animations – communication »
- III. Planning type de la semaine : « organisation du pôle jeunesse et permanences »
- IV. Journée type de l'alsh « vacances »
- V. Documents d'inscriptions
- VI. Règlement intérieur

→ **A noter qu'un projet d'animation (comprenant : programme d'activité, planning et dossier équipe, documents administratif (déclaration DDCS, budget ...) concernant chaque période de vacances sera disponible à l'Espace Jeunes à destination de tous. Il se veut être un complément de ce présent projet pédagogique.**

Transmettre et faire partager les valeurs de la République

« Extrait du texte SOCIETE page 7 du « spécial directeur ACM 2016 de la Jeunesse au Plein Air »

Les valeurs de la République ont toujours été au cœur du projet éducatif des enfants et jeunes dans les colonies de vacances, centres de loisirs, camps scouts et organismes de formation BAFA/BAFD.

Liberté, Egalité et Fraternité constituent les trois piliers de la République française. Chacun est libre de se comporter, de s'exprimer ou de circuler comme il l'entend, mais dans les limites fixées par la loi et l'ordre public. En ce sens, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC) de 1789 proclame que « **la Liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui** » (art. 4).

L'Egalité signifie que tous les citoyens, tous les individus, sont égaux en droit et soumis aux mêmes obligations. Le principe d'Egalité concerne tous les aspects de la vie en société : égalité devant la loi, égalité sociale, égalité des chances, égalité civique, politique, sociale, etc. (art. 1^{er} de la DDHC).

La Fraternité désigne un lien de solidarité, d'amitié ou encore d'affection entre les personnes réunies autour de valeurs partagées. Elle exprime, d'une certaine façon, le mieux « mieux vivre ensemble » dans une société. On peut parler de fraternité entre deux personnes, au sein d'un groupe de personnes, entre les membres d'une association. La notion de fraternité est citée à la fois dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 1^{er}) et dans la Constitution française de 1958 (art. 2).

Dans les Accueils Collectifs de Mineurs, ces valeurs républicaines s'appliquent tant à l'équipe pédagogique qu'aux enfants. Dans le cadre des projets éducatif et pédagogique, il appartient au directeur de faire partager ces valeurs avec son équipe et que cela puisse se traduire concrètement dans la vie quotidienne.

Par exemple le responsable d'un centre peut donner une liberté pédagogique aux animateurs dans l'organisation d'une activité, d'une sortie ou lors d'un repas collectif. **Cette liberté peut se manifester dans la prise en compte d'initiatives des enfants proposant leurs propres activités, librement choisies, leur permettant ainsi de vivre leurs projets, de développer leur autonomie et de gagner en responsabilité.** Cette liberté d'initiative dans les Accueils Collectifs de Mineurs, qui peut être prise dans d'autres domaines (liberté d'expression, de cultes, de croyances,

etc.), représente pour les enfants et les jeunes une **étape importante dans un parcours de citoyen en devenir**.

Il faudra toujours veiller à ce que cette liberté puisse s'exprimer dans le respect des autres personnes. **L'opinion d'une personne n'est jamais supérieure à celle d'une autre, elle est juste différente**. Chaque enfant doit être traité sur un pied d'égalité avec les autres enfants.

C'est la capacité des membres de l'équipe pédagogique, à construire avec les enfants un cadre collectif offrant la liberté de choix et plaçant les enfants sur un pied d'égalité, qui permettra le **vivre ensemble**. C'est par l'apprentissage de la relation avec l'autre, la pratique du dialogue, la nécessité de dépasser ses propres préjugés, la réalisation d'un « projet ensemble » ou encore par la valorisation des animateurs et des enfants, que pourront vivre la Fraternité et l'esprit de solidarité et de convivialité devant présider à tout accueil collectif de mineurs, quel qu'il soit.

II. LE TERRITOIRE

Il est nécessaire de prendre en considération, dans le cadre du projet d'animation jeunesse le « bassin de vie » des jeunes, en tenant compte de leurs repères et de la représentation qu'ils ont de leur territoire. Nous nous attachons également à être à l'écoute de leurs préoccupations, de leurs différentes problématiques ou aspirations à travers les temps de rencontres que constituent nos accueils et nos manifestations.

Notre territoire d'intervention est la commune de Fondettes appartenant à l'agglomération Tour(s) Plus, située au nord-ouest en proche périphérie de Tours. La population est évaluée à environ 10 673 habitants dont environ 1 150 ont entre 11 et 17 ans. *La population moyenne des villes de la région Centre est de 1 356 habitants.*

La population la plus représentée sont les 40/65 ans à près de 40%, viennent ensuite les moins de 15 ans à hauteur de 20%.

La commune s'étend sur 32km² (3 208 hectares) soit pratiquement la même surface que Tours.

Fondettes a la réputation d'être une ville « riche » (le taux de pauvreté est de 3.9 %). En effet, le revenu net imposable moyen par foyer est de 34 918 € contre 22 763 € pour le département¹. Les 3 catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les professions intermédiaires (24%), les retraités (23%) et les cadres (19%).

Si pour la plupart, les jeunes fondettois ont la chance de bénéficier de conditions de vie privilégiées, ils sont néanmoins confrontés à des problématiques liées à l'adolescence (méséstime de soi, conduites à risques...).

Depuis plusieurs années, le développement urbain a été au cœur des préoccupations municipales. Tout d'abord avec la création d'un parc de logements sociaux à 9% en 2010, la ville s'est attachée à se rapprocher des 25% demandés par la loi en lançant de nombreux programmes de construction. On peut logiquement s'attendre à l'arrivée d'une population plus jeune avec des besoins de prise en charge différentes de ceux de la population actuelle. De plus, la municipalité a également initié un Plan Local d'Urbanisme qui projette notamment de développer et de densifier le centre-ville. L'Aubrière se situe dans le centre bourg historique proche du centre-ville et participe à son dynamisme.

¹ Données INSEE 2009

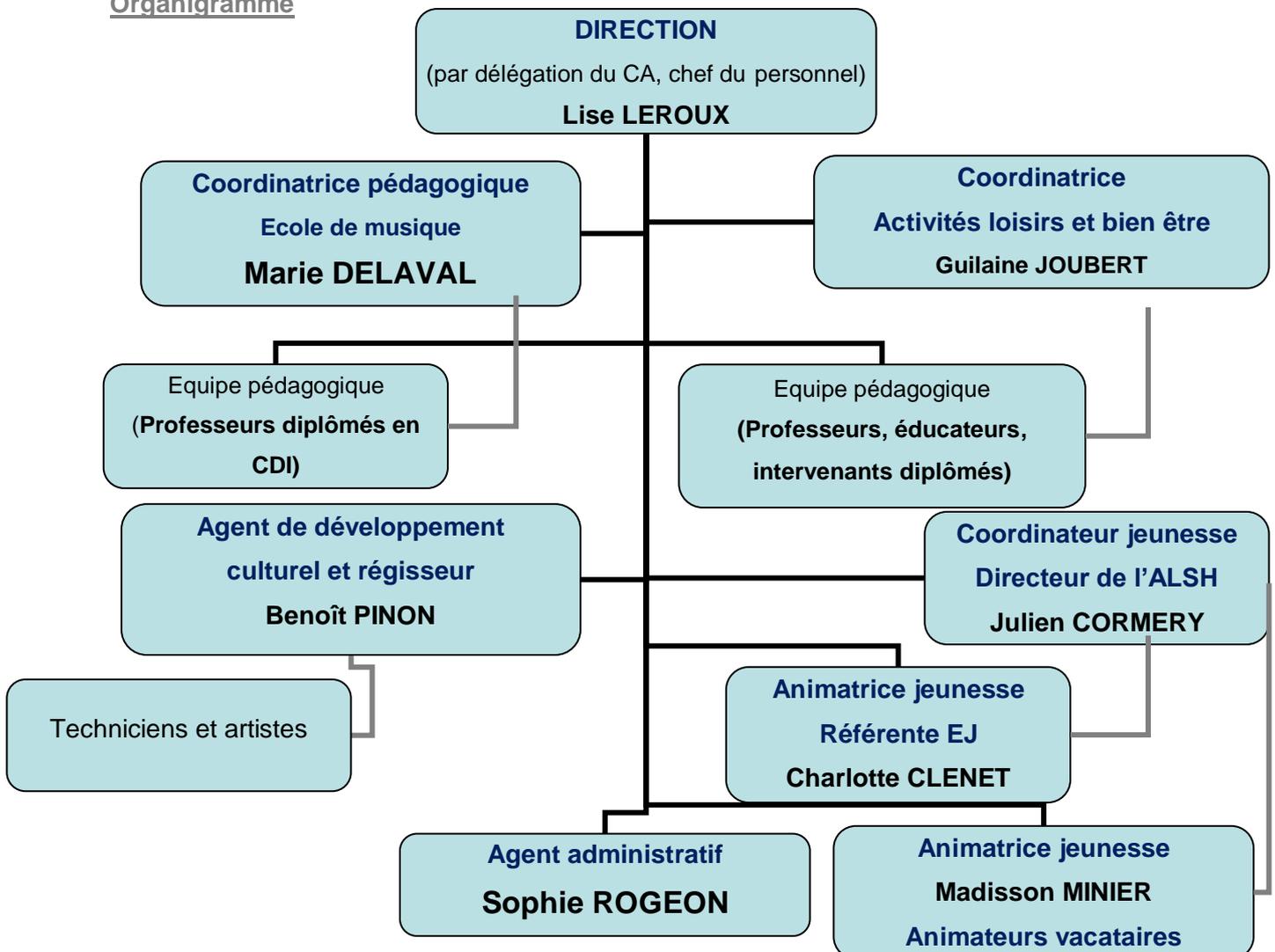
III. L'ORGANISATEUR

Présentation générale

L'Aubrière est une association type de loi 1901 adhérente à la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FRMJC). Les MJC sont des associations dites d'éducation populaire : l'éducation populaire peut être définie comme « un ensemble de moyens qui tendent à accroître les connaissances, à former le jugement et à développer la sensibilité ..., en dehors de l'éducation principale,... »².

L'Aubrière regroupe 1400 adhérents. Elle comprend 5 pôles d'activités : l'espace bib', l'école de musique, les animations et les manifestations culturelles, les activités hebdomadaires et l'animation jeunesse. Cette dernière s'adresse prioritairement aux jeunes Fondettois âgés de 11 à 17 ans.

Organigramme



² François Bloch Lainé, en 1936

Projet éducatif

En 2007, le conseil d'administration de l'Aubrière a défini un nouveau projet éducatif autour des quatre grandes idées suivantes:

Autonomisation

Définition : Favoriser l'évolution vers l'autonomie

Favoriser le développement de l'autonomie des jeunes dans le respect des besoins et caractéristiques de chaque âges.

Encourager l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne.

Développer les moyens permettant aux jeunes d'agir par eux-mêmes.

Encourager le développement de projets.

Permettre de développer des expériences.

Epanouissement

Définition : Favoriser le développement des différentes potentialités des jeunes.

Permettre aux jeunes de développer leur curiosité, leur sens critique, les impliquer dans leur environnement (humain et géographique).

Les jeunes doivent prendre plaisir à réaliser leurs activités.

Socialisation

Définition : Développer le vivre ensemble, le partage et la considération de l'autre.

Favoriser la tolérance, la solidarité et le bénévolat (par exemple favoriser l'implication des jeunes à des projets locaux forts).

Responsabilisation

Définition : développer la notion de responsabilité dans le sens d'ouverture à la citoyenneté.

Encourager les jeunes à prendre des décisions et à les assumer.

Responsabiliser les jeunes dans la mise en place ou l'encadrement de certaines activités.

IV. LES AXES PEDAGOGIQUES

Axe	Objectifs pédagogiques	Actions <i>(les N° correspondent aux actions extraites du projet jeunesse)</i>
LA SOCIALISATION ET LE BIEN VIVRE ENSEMBLE	Favoriser la mixité	<ol style="list-style-type: none"> 1-Permettre sur les accueils la mixité des sexes, des âges, des origines, des milieux sociaux, etc. 2-Développer des actions communes avec les structures du réseau FRMJC et d'autres structures jeunes 3-Organisation d'un séjour été pour les 11-15 ans FRMJC
	Favoriser l'ouverture aux autres et la mobilité des jeunes	<ol style="list-style-type: none"> 1-Appliquer les règles de citoyenneté et de vie en collectivité sur les accueils 2-Mise en place de séjours : Eté 2016 = 1 multi Frmjc ; 2 projets de jeunes Hiver 2017= Etude pour un séjour « découverte de la montagne » Lycéens : Etude pour un séjour au Printemps ou été 2017 3-Elaboration des règles de vie en collectivité en concertation avec les jeunes sur nos séjours 5-Favoriser les déplacements en transports public (fil bleu)
	Favoriser les liens intergénérationnels et créer du lien social	<ol style="list-style-type: none"> 1-Mise en place d'animations, en alternance sur le site de l'Aubrière ouvert à tous et gratuites, hors ALSH sur les mercredis = <ul style="list-style-type: none"> • Animations de rue • Activités manuelles, jeux en bib', animations BD, livres et manga ... • Mise en place d'un dispositif d'accompagnement à la scolarité (par les jeunes et des adultes) gratuit et hors de notre accueil de loisirs : 1 mercredi par mois à partir de janvier 2017 4-Organisation de grands jeux et/ou de manifestations pour tous : Jeux Pour Tous ; Journée de la Jeunesse ; Quinzaine de la Parentalité ; Rallye de l'Aubrière

Axe	Objectifs pédagogiques	Actions <i>(les N° correspondent aux actions extraites du projet jeunesse)</i>
L'EPANOUISSEMENT DE CHACUN	Favoriser l'expression artistique et la créativité des jeunes	<p>1-Permettre l'expression des jeunes via des concerts, scènes ouvertes, ateliers jeunes ... → Participation et élaboration de la manifestation « les mots d'hiver »</p> <p>3-Aller à la rencontre d'animations, de manifestations culturelles d'hier à aujourd'hui chaque trimestre</p> <p>4-Accompagner les jeunes dans leurs démarches artistique (faire avec)</p> <p>5-Confronter ses idées et développer le regard critique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suppression des bilans (pour les animations/sorties culturelles) remplacés par des débats • Participation à l'exposition Frmjc « non à la haine » • Organisation de débats (gouter philo, soirée ciné' ...) lors de chaque trimestre et lors de chaque vacances
	Favoriser l'accès à tous et pour tous aux activités (culturelles, sportives et artistiques)	<p>1-Maintien de la convention avec la CAF permettant aux familles l'accès aux activités selon le Quotient Familial (QF)</p> <p>2-Ouverture à tout public (IME, foyer, etc.)</p> <p>4-Proposer des activités diversifiées (culturelle, sportive, ludique, créative, de plein air, autour du bois, soirée ...) en extrascolaire et périscolaire</p> <p>5-Favoriser la découverte de nouvelles activités</p> <p>6-Mise en place d'un atelier jeu gratuit et ouvert à tous au collège + mise en place chaque premier jeudi du mois de la K-RADIO (espace d'expression et de valorisation pour les jeunes)</p> <p>8-Accompagner et orienter des familles en difficulté vers des structures adaptées (Centre Communal d'Action Sociale)</p>
	Respecter et prendre en compte les besoins et attentes des jeunes	<p>1-Sur les vacances : mise en place de plusieurs dispositifs (accueil libre, multi activités, animations ponctuelles, stages ...)</p> <p>2-Proposer des accueils adaptés aux différentes tranches d'âges :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MULTI : Collège / 11-15 ans • Accueil libre – Animations – Stages - Soirées : 11-17 ans • Ouverture à plus d'animations pour le public lycéen = <i>Etablir un diagnostic, faire une étude du territoire et du public sur l'année afin de proposer une offre adéquate !</i> <p>3-Mise en place de conseils de jeunes</p> <p>4-Favoriser la complémentarité des actions avec les autres acteurs du territoire (axe prioritaire sur l'été 2017 avec l'ASF)</p>
	Favoriser l'accès aux nouvelles technologies	<p>2-Former le personnel sur les nouvelles technologies</p>
	Permettre l'appropriation des locaux aux jeunes	<p>1-Création d'un espace de concertation pour l'élaboration intérieur et du jardin concernant le nouveau lieu d'accueil. OBJECTIF (défini avec la municipalité) = Elaboration de plan par les jeunes pour fin 2017 !</p>

Axe	Objectifs pédagogiques	Actions <i>(les N° correspondent aux actions extraites du projet jeunesse)</i>
LA CITOYENNETE	Favoriser l'expression des jeunes	1 -Accompagner les jeunes dans leurs projets (individuel et collectif) = Maintien du budget « Accompagnement de projet » à hauteur de 2 000 € = Axe prioritaire sur les séjours 2 -Favoriser l'expression des jeunes via la K-RADIO = Elaboration et mise en place du projet (seconde étape après la réalisation de l'outil en 2015-2016) 3 -Mise en place d'un espace de concertation « conseils de jeunes » 4 -Organisation d'une manifestation « journée/festival de la jeunesse » (expression et valorisation des pratiques des jeunes)
	Encourager l'émancipation, l'autonomie et tendre vers la responsabilisation	1 -Responsabiliser nos jeunes (par les pairs) sur nos activités, animations 2 -Sensibiliser/Former l'équipe à l'environnement afin de sensibiliser les jeunes 3 -Sensibiliser les jeunes aux conduites à risques (déviations, addictions...) = Développer un partenariat, intervention extérieure sur une animation. Action en complémentarité du collègue 4 -Sensibiliser les jeunes aux faits de société = Par conséquent l'équipe pédagogique doit être sensibilisée aux faits de société
	Développer la coopération, l'entraide, la solidarité, le partage, la vie en collectivité	1 -Mise en place de l'accompagnement à la scolarité 2 -Favoriser l'émergence de projet participatif si projet il y a ! Pas d'accompagnement sur des projets de grande ampleur cette saison 3 -Mise en place d'activités de coopération 4 -Développer des temps en commun via nos différents dispositifs (ex : tranche horaire de 30' en commun entre le multi activité et l'accueil libre) 5 -Favoriser des temps conviviaux (ex : organisation de barbecues, chaque jeune apporte des grillades afin de mettre en commun)
	Favoriser l'implication dans la vie locale. Favoriser le bénévolat et le volontariat	1 -Elaboration des plaquettes avec les jeunes 2 -Participation à la réalisation et/ou à la conception des manifestations/projets par les jeunes 3 -Participation au rallye raid organisé par la municipalité et le collègue 4 -Organisation de grands jeux sur le territoire 5 -Accompagner les jeunes lycéens vers le BAFA (stage, bourse, aide animateur ...). Reconduction du stage BAFA avec l'intégration des 3èmes 8 -Organiser des rencontres entre notre conseil de jeunes et le conseil municipal de jeunes
	Permettre aux jeunes d'affirmer leur personnalité et leur esprit critique	1 -Favoriser la prise de décision chez les jeunes : les laisser faire des choix et ne pas les faire à leur place 2 -Favoriser la pédagogie du « laisser faire » 3 -Organisation de débats sous différentes formes diversifiés (soirée, apéro, goûter, conseils de jeunes, critique cinématographique ...) = <i>Voir les actions « favoriser l'expression des jeunes ! »</i>

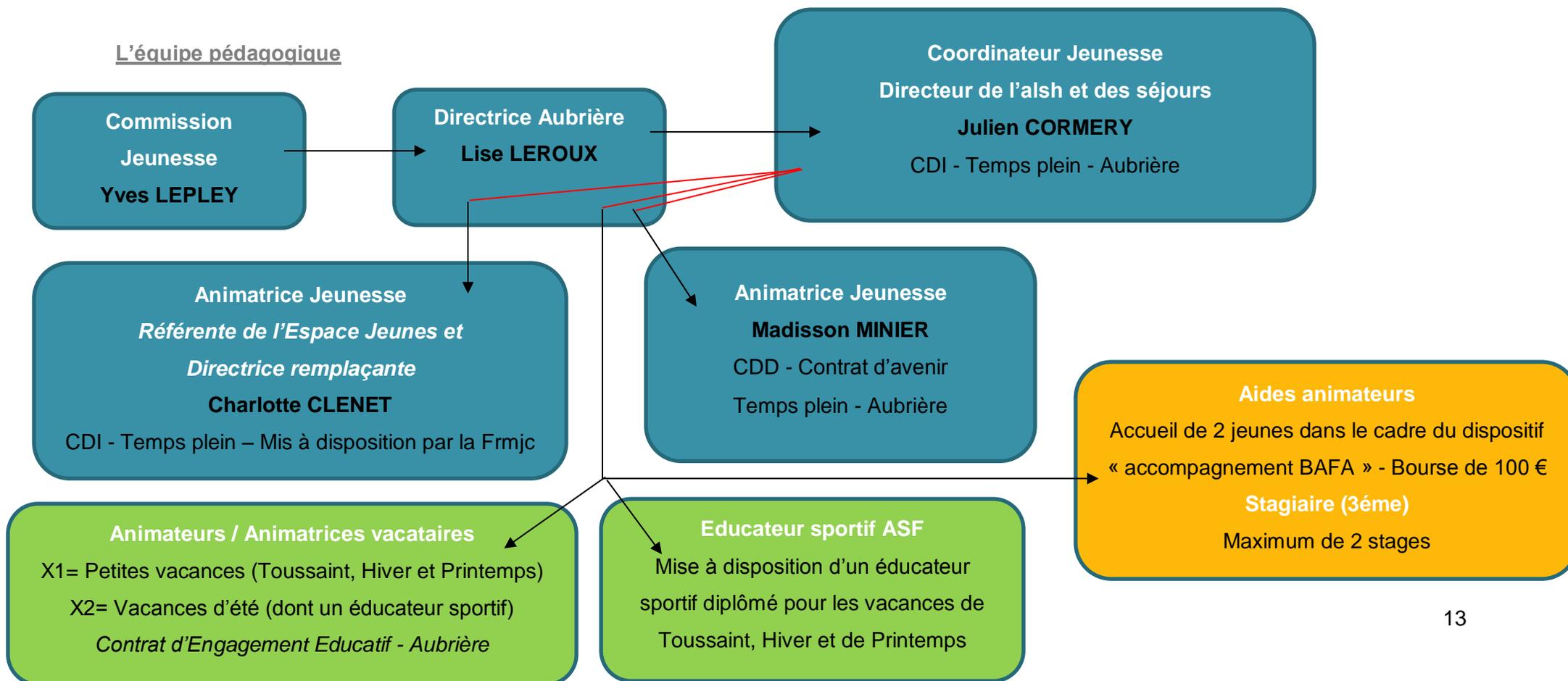
Axe	Objectifs pédagogiques	Actions <i>(les N° correspondent aux actions extraites du projet jeunesse)</i>
RELATION AVEC LES FAMILLES LES PARTENAIRES ET L'AUBRIERE	Favoriser les liens et l'implication des familles	<ul style="list-style-type: none"> 1-Création d'un espace de concertation pour les familles « conseils de parents » 2-Mise en place de café / apéro / soirée famille (échanges, débats ...) 3-Mise en place d'un questionnaire de satisfaction annuel afin de fixer les orientations pour la saison 2017-2018 4-Etablir une relation de qualité et de confiance avec les familles = Etre systématiquement présent à l'accueil, à l'écoute et souriant 6-Mise à disposition du projet pédagogique 7-Associer les familles aux commissions jeunesse
	Développer le partenariat et des actions communes avec des acteurs jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> 1-Poursuivre le partenariat avec l'ASF sur les petites vacances (Mise en place du multi activités pour les collégiens) 2-Poursuivre le partenariat avec la municipalité (ex : quinzaine de la parentalité) 3-Mise en place de temps passerelle avec la Mômérie = Participation à nos portes ouvertes et préparation / intégration pour l'été 4- Poursuivre le travail en réseau (frjmc, RIJ ...) et le développer
	Renforcer les liens avec les autres pôles de l'Aubrière et ses salariés	<ul style="list-style-type: none"> 1-Organisation des manifestations en concertation avec les coordinateurs de pôles 2-Participation aux différentes thématiques des vacances 3-Mise en place d'animations communes et favoriser les ponts entre celles-ci 4-Développer la communication entre les pôles 5-Présence de l'animation jeunesse sur le site de l'Aubrière via des animations 6-Présence du coordinateur jeunesse sur le site sur au moins deux demi-journées par semaine

V. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Axe	Objectifs	
Les Locaux	Mise en œuvre du projet	<p>1-Mise à disposition des locaux (site jeunesse du Moulin à Vent et complexe sportif pour nos animations) par la municipalité de Fondettes</p> <p>2-Création / élaboration du nouveau lieu d'accueil (site de l'Aubrière) en concertation avec l'Aubrière selon les besoins et contraintes du pôle jeunesse pour 2019</p>
LA COMMUNICATION	Faciliter l'accès aux informations et la communication	<p>1-Mise en place d'une journée portes ouvertes le samedi 01 octobre à l'Espace Jeunes</p> <p>3-Création d'une plaquette Espace Jeunes pour les vacances (minimum 3 semaines avant)</p> <p>4-Création d'un programme hors vacances</p> <p>5-Tenue d'une page Facebook</p> <p>6-Tenue du site internet www.aubriereinfo.com</p> <p>7-Informer la municipalité de nos actions et informations pour la mise à jour de leur site internet</p> <p>8-Mailing pour les familles</p> <p>9-Création d'affiches et de flyers pour nos actions ponctuelles</p> <p>10-Création d'un espace d'information pour les familles « conseils de parents »</p> <p>11-Création d'un blog valorisant les actions et les pratiques jeunes (photos – vidéos – radio)</p> <p>12- Communication avec la nouvelle république</p>
	Faciliter les démarches d'inscriptions	<p>1-Transition du système d'inscription vers le logiciel « Noé »</p> <p>2-Ouverture des pré-inscriptions « vacances » le dimanche en amont des inscriptions à 18h via notre site internet</p> <p>3-Inscription physique gérée par le coordinateur et l'animatrice référente de l'Espace Jeunes</p> <p>4-Inscriptions hors vacances via la référente de l'Espace Jeunes avec un système d'autorisation parentale comprenant un coupon famille (sur l'Espace Jeunes, les animations à l'Aubrière et le collège). Pré-inscriptions possible via notre boîte mail aubriere.jeunesse@gmail.com</p>
	Identifier le pôle jeunesse sur le territoire	<p>3-Participation à la journée des associations</p> <p>-Etre plus visible sur le territoire en développant notamment des animations de rue (déplacement de la k-radio). Aller à la rencontre de notre public et de la population fondettoise</p>

SUIVI ET EVALUATION DU PROJET	<p>Suivre et évaluer le projet jeunesse</p>	<p>1-Suivi / Point étape du projet pédagogique par l'équipe d'animation à chaque trimestre 2-Evaluation par l'équipe d'animation, le conseil d'administration (via son représentant Yves LEPLEY), la directrice de l'association et les familles lors d'une commission jeunesse au mois de mai 3-Evaluation des actions communes avec les partenaires</p> <p>avec la municipalité de Fondettes suivant la convention d'objectifs</p> <p>4-Comité de pilotage : une fois par an 5-Bilan du projet pédagogique extrait du projet jeunesse 2019 pour juin 2017 (bilan de l'été pour septembre 2016)</p>
BUDGET	<p>Mise en œuvre du projet</p>	<p>Financières : -Gestion par la directrice de l'association et le coordinateur jeunesse</p>

L'équipe pédagogique



Les rôles et missions de chacun

Commission jeunesse

-Pilote les grandes orientations de notre Animation Jeunesse au nom du Conseil d'Administration de l'association.

-Réfléchit à la stratégie à mener pour réaliser l'ensemble des objectifs fixés. A ce titre, elle débat, conçoit, valide, conduit et évalue les programmes d'animations et les projets d'actions soumis à son approbation par les professionnels.

A la demande de la municipalité, qui souhaite « élaborer un nouveau cap pour la jeunesse Fondettoise » nous sommes en train de finaliser notre réflexion sur les missions de notre association vis-à-vis du public jeune et les actions éducatives qui en découlent. En effet, la structure (ALSH) va être amenée à se déplacer d'ici 2019 dans un nouveau lieu défini par la municipalité, sur le site de l'Aubrière.

En ce sens un questionnaire a été diffusé pendant les vacances de la Toussaint 2015 aux jeunes Fondettois afin d'établir une étude diagnostic. **Nous avons mené une réflexion conjointement avec la municipalité, des administrateurs, des parents, tout au long de l'année scolaire 2015-2016. En outre, nous avons bénéficié à notre demande de l'accompagnement de Julien MEUNIER (CEMEA) via le dispositif « charte qualité » mis en place par la DDCS et la CAF. Nous avons également bénéficié de l'accompagnement de Sophie BARRAULT via la FRMJC et rencontré Mr GUERIN de la Maison des Ados de Tours.**

Directrice de l'association

- garantit le bon fonctionnement du pôle jeunesse
- assure le lien entre le Conseil d'Administration de l'association et l'Animation Jeunesse

Le coordinateur jeunesse – directeur de l'ALSH

- élabore avec l'équipe pédagogique le projet jeunesse et pédagogique de l'Animation Jeunesse, il est garant de sa mise en œuvre. Dans le cadre de ce projet pédagogique, il organise, coordonne et dirige de manière globale le pôle jeunesse et son accueil de loisirs,

- anime l'équipe, accompagne l'équipe dans sa formation,
- est garant du respect de la législation, assure la sécurité physique et morale des jeunes et de l'équipe. Il donne accès à la législation pour les animateurs,
- assure le suivi financier et administratif du pôle jeunesse et de son accueil de loisirs.
- élabore les outils de communication,
- assure les relations avec les partenaires associatifs et institutionnels.

L'animatrice jeunesse – référente de l'Espace Jeunes

- participe à l'élaboration du projet pédagogique et est garante de sa mise en œuvre. Dans le cadre du projet pédagogique, organise des animations pour les 11-17 ans et est responsable de l'Espace Jeunes. Elle est le lien direct pour le coordinateur jeunesse,
- accompagne les animateurs en formation, vacataires et les aide-animateurs dans leur formation,
- sécurité : assure la sécurité physique et morale des jeunes, des animateurs vacataires et des aides animateurs. Elle est également garante du suivi sanitaire,
- assure le suivi financier, matériel, du fonctionnement, du bar et des effectifs de l'Espace Jeunes,
- travaille en collaboration avec l'équipe de l'association et les partenaires locaux,
- assure l'intérim en tant que directrice en cas de non présence du directeur,
- assure la fonction de directrice de l'ALSH pour l'accueil extrascolaire du samedi sur l'Espace Jeunes.

L'animatrice jeunesse en contrat d'avenir

- elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique. Dans le cadre du projet pédagogique, organise des animations pour les 11-17 ans,
- accompagne les aide-animateurs.
- assure la sécurité physique et morale des jeunes, des animateurs vacataires et des aides animateurs,
- assure le suivi matériel de l'Espace Jeunes et participe activement au suivi global de l'Espace Jeunes avec la référente de celui-ci,
- travaille en collaboration avec l'équipe de l'association et les partenaires locaux.

Les animateurs vacataires

- participent à la mise en œuvre du projet pédagogique dans les temps d'animation et les moments de vie quotidienne,
- partagent leurs compétences avec le reste de l'équipe,
- sécurité : assurent la sécurité physique et morale des jeunes,
- participent au bon fonctionnement de la structure et sont responsables de la gestion matérielle de leurs animations.

Aides animateurs

Dans le cadre de l'accompagnement de projet, l'Animation Jeunesse de l'Aubrière propose aux jeunes de découvrir et prendre en charge progressivement les fonctions d'animation.

Cet accompagnement concerne au maximum 2 jeunes âgés de 15 à 17 ans sur l'année scolaire et ayant terminé leur scolarité au collège. Une bourse de 100€ sera allouée aux jeunes afin de les aider à passer le BAFA.

Les aides animateurs

- participent à la mise en œuvre du projet pédagogique en accompagnant un autre membre de l'équipe sur des temps d'animation. Ils peuvent avec l'accompagnement d'un autre membre de l'équipe prendre en charge s'ils le souhaitent entièrement ou une partie d'une animation,
- partagent leurs compétences avec le reste de l'équipe,
- respectent la sécurité physique et morale des jeunes,
- participent au bon fonctionnement de la structure et sont responsables de la gestion matérielle des animations auxquels ils participent.

Savoirs être

L'ensemble de l'équipe doit adapter son comportement de manière à être en cohérence avec les objectifs pédagogiques de la structure. Nous attendons donc du respect entre les animateurs et avec les jeunes mais aussi que chacun fasse preuve d'initiatives, de solidarité et de sens de l'entraide avec les autres membres de l'équipe. Enfin, n'oublions pas que nous sommes des repères pour les jeunes, tant dans notre langage, notre tenue vestimentaire que dans notre attitude.

Retour sur nos Locaux

Le pôle animation jeunesse se trouve sur le complexe sportif du Moulin à Vent. L'accueil se déroule à l' « Espace Jeunes » situé 13 rue du Moulin à Vent 37230 Fondettes. On y accueille les jeunes de 11 à 17 ans. L'infrastructure est composée de deux salles, un coin détente / restauration et un coin d'accueil et d'activités. Un bâtiment mitoyen (Rue Nicolas Poussin) comporte une salle dans laquelle se déroulent en période scolaire des cours d'arts plastiques et l'atelier d'écriture. Le « Bureau Jeunesse », une salle d'attente et de réunion sont également dans ce bâtiment. C'est un lieu d'accueil et d'inscription pour les parents et les jeunes. Les salles d'arts plastiques et d'accueil, peuvent être utilisées pendant les vacances. Un agréable jardin, la proximité du terrain de foot et d'un espace vert permettent des animations de plein air aux beaux jours.

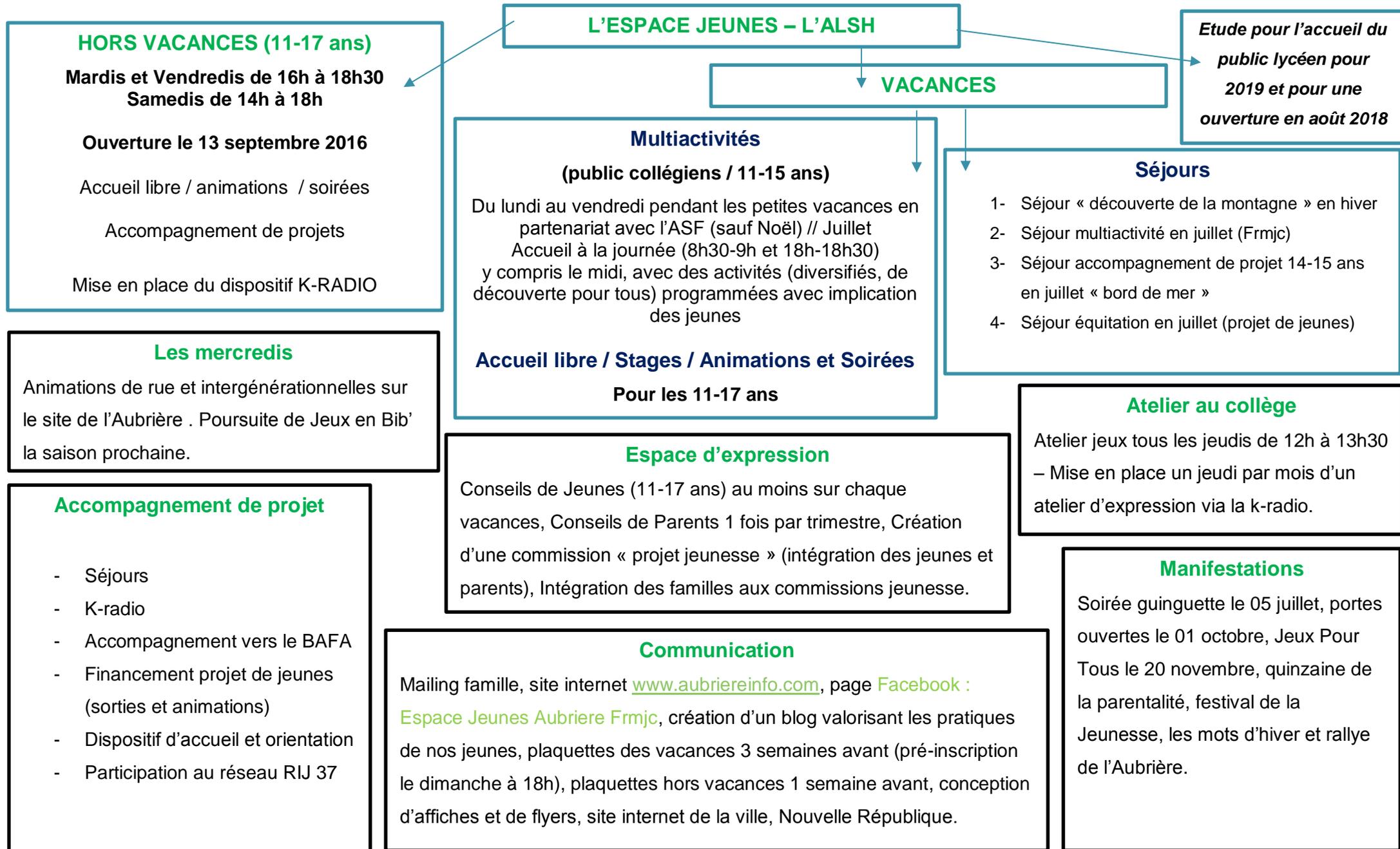
L'équipe pédagogique est également présente le reste du temps au siège de l'association, situé Allée de l'Aubrière à Fondettes.

Retour sur la partie Financière

Depuis 2013, l'association est signataire d'une convention d'objectifs avec la municipalité de Fondettes pour garantir l'utilisation de la subvention annuelle de fonctionnement allouée pour soutenir l'action jeunesse. Nous bénéficions également d'aides financières de la part de la CAF. Les autres recettes correspondent aux produits des animations.

De manière générale les charges directes et les aides institutionnelles restent constantes avec une évolution croissante des charges du personnel correspondant aux prérogatives inscrites dans la Convention Collective de l'Animation à laquelle l'association est rattachée.

VI. FONCTIONNEMENT DU POLE JEUNESSE



B. L'accueil de loisirs

L'Animation Jeunesse de l'Aubrière intervient auprès du public 11-17 ans. Pour accueillir ce public, l'association déclare un accueil de loisirs. Il répond au besoin des adolescents de se rassembler en tenant compte de leur temps de vie et de leur rythme. Pour cela nous proposons des temps d'accueil à la journée, à la demi-journée, en soirée, des temps d'accueil libre ou des temps d'animation sur inscription.

L'accueil de loisirs reste notre action de référence par la mise en place d'un accueil et d'animations à l'année avec un plus large éventail des propositions en période de vacances scolaires.

Qu'est-ce que l'accueil libre à l'année pour les 11-17 ans ? Ce sont des temps d'accueil gratuits dits "libres" c'est-à-dire sans engagement des jeunes sur la durée de présence. A travers cet outil, nous souhaitons permettre aux jeunes Fondettois de rencontrer des animateurs, adultes référents. Pour la plupart d'entre- eux, ce lieu est un point de départ à leur implication dans la mise en place de projets d'animation ou simplement dans la participation à des actions.

En parallèle de cet accueil libre, les animateurs proposent également des temps d'animation et soirées formalisés en favorisant un maximum la participation des jeunes dans ces activités.

Et l'accueil libre sur les vacances ?

Pendant les vacances nous proposons via ce dispositif à la fois, des temps d'accueil libre (voir au-dessus) et un programme d'animation à la demi-journée ou en soirées. Plus souple que l'accueil à la journée, **ces temps d'animations viennent compléter le Multiactivités pour que chacun puisse vivre les vacances à son rythme.**

La dualité des formes d'accueil permet également au public de chacun de ces dispositifs de fréquenter d'autres jeunes, de faire tomber des à priori et de s'ouvrir à d'autres pratiques de loisirs. Les jeunes arrivent progressivement à fréquenter les deux dispositifs.

Et le Multiactivités qu'est-ce que c'est ? Accueil à la journée pour les 11-15 ans et/ou collégiens du lundi au vendredi, de 9h à 18h (accueil du matin entre 8h30 et 9h et départ de l'accueil entre 18h et 18h30). Le lieu d'accueil se situe à l'Espace Jeunes. Il est organisé en partenariat avec l'Alerte Sportive de Fondettes (ASF) sur chaque période de petites vacances (hors vacances de Noël). Le programme de ces animations propose de découvrir des activités culturelles et sportives peu ou pas pratiquées sur Fondettes et des loisirs accessibles sur l'agglomération de Tours (bowling, cinéma,...) en priorité. Le Multiactivités fonctionne trois semaines l'été (juillet) en complémentarité avec les stages de l'ASF (indépendant de l'Animation Jeunesse et son ALSH) et de la municipalité via les rendez-vous sport.

Et les séjours ? Durant l'été, nous proposons aux jeunes un mini camp dans un rayon maximum de 2 heures de route autour de Fondettes en partenariat avec le réseau Frmjc. Ce séjour est souvent pour eux leur première expérience de vacances hors du cercle familial. L'équipe d'animation veille à les impliquer dans l'organisation du mini-camp. Cette implication est d'autant plus importante pour les 14-15 ans qui eux partent au bord de la mer et prennent en charge la quasi-totalité de l'organisation du séjour. Nous laissons également la possibilité à ceux qui le désirent d'organiser leur séjour avec l'accompagnement de l'équipe pédagogique (séjour équitation en juillet 2016). Cette saison nous souhaitons mettre en place, un séjour découverte de la montagne » ainsi qu'un séjour lycéen.

Organisateur :

Code organisateur : 037ORG0020

Dénomination : CENTRE CULTUREL DE L'AUBRIERE

Adresse : ALLEE DE L'AUBRIERE 37230 FONDETTES

N° Fiche initiale de déclaration :

Juillet 2016 = 0370020CL000115 (Loisirs) et 0370020SC000315 (Séjour court)

Loisirs 2016-2017 = **0370020CL000116**

Périscolaire 2016-2017 = **0370020AP000216**

Périodes d'ouverture :

Petites vacances =

- Toussaint : du 20 octobre au 02 novembre 2016
- Hiver : du 13 au 24 février 2017
- Printemps : du 10 au 21 avril 2017

Vacances d'été = du 06 au 22 juillet et du 25 au 29 juillet 2016 pour les séjours

Extrascolaire (hors vacances) =

- Samedis : du 17 septembre 2016 au 01 juillet 2017

Périscolaire =

- Mardis : du 13 septembre 2016 au 27 juin 2017
- Vendredi : du 16 septembre 2016 au 30 juin 2017

Effectifs prévisionnels des mineurs accueillis (maximum, pour un jour) :

Moins de 6 = 0 6 à 11 ans = 5 12 à 17 ans = 43 Total = 48 jeunes

Implantation :

CAP AVENTURE ESPACE JEUNES RUE NICOLAS POUSSIN 37230 FONDETTES

C. Animations hors ALSH

Le collège

Depuis 2003, nous animons au collège Jean Roux un atelier jeux d'une heure et demi qui connaît un vif succès (plus de 80 à 100 jeunes en moyenne par atelier). Nous intervenons le jeudi de 12h à 13h30 en accueil libre. Cet atelier jeux nous permet de rentrer en contact avec des jeunes qui ne viennent pas forcément sur d'autres dispositifs, de communiquer et d'échanger avec eux. Nouveauté pour cette année, nous souhaitons proposer un atelier d'expression pour les jeunes via notre dispositif K-radio.

Cette saison nous souhaitons renforcer nos liens avec le collège et continuer à travailler dans le cadre du CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté).

Accompagnement de projet

Fidèle aux principes de l'éducation populaire, nous souhaitons placer l'individu au cœur de chaque projet et ainsi lui donner l'occasion de développer ses capacités à vivre ensemble, à confronter ses idées, à partager une vie de groupe, à s'exprimer en public, à écouter.

Ces temps d'implication sont très diversifiés : fonctionnement de l'Espace Jeunes ; mise en place d'activités et organisation de séjours, organisation de soirées ; implication dans la vie locale à travers nos manifestations ; projets indépendants...

Nous accompagnons également les jeunes lycéens vers la formation au BAFA.

Nous avons par ailleurs participé à la réalisation du site internet « RIJ 37 » afin d'accompagner les jeunes et animateurs dans leurs démarches de projets.

Une enveloppe budgétaire d'un montant de 2 000 € est allouée cette saison afin d'accompagner les jeunes dans leurs démarches de projet (individuel ou collectif).

Actions culturelles

Nos manifestations sont l'occasion de donner un espace d'expression aux jeunes et de favoriser la citoyenneté par leur engagement en tant que bénévoles dans l'espace social de notre association ou leur implication dans des manifestations locales.

Nous accompagnons les jeunes dans l'organisation et/ou la participation de manifestations au sein de l'association et du territoire.

Les mercredis

Cette saison des animations de rue avec notamment la K-radio, ou encore des animations intergénérationnelles sur le site de l'Aubrière (jeux en bib', ateliers culinaire, autour du livre, accompagnement à la scolarité ...) seront mises en place. Le programme sera disponible via notre plaquette hors vacances. Un des objectifs est de préparer la transition du lieu pour 2019.

D. Les inscriptions

Depuis 2009, l'Aubrière a signé une convention avec la CAF par laquelle nous nous engageons à faire une tarification à l'heure en fonction des revenus des parents. En contrepartie la CAF, nous verse une subvention pour toute heure de présence d'un jeune.

Pour participer à nos activités, les jeunes doivent être adhérents de l'Aubrière ou prendre l'adhésion jeunesse (8€) ou être adhérent de l'ASF pour ceux qui participent uniquement au Multiactivités (sur les petites vacances). L'adhésion est valable jusqu'au 30 juin 2017.

Enfin, dès qu'un jeune fait une activité via le dispositif de l'accueil libre il doit obligatoirement prendre une cotisation annuelle supplémentaire de 3€ (obligation CAF). Nous avons besoin en complément du règlement intérieur de l'Animation Jeunesse « signé » (obligation CAF) de documents spécifiques et obligatoires pour que l'inscription soit valide :

- fiche sanitaire de liaison (obligation DDCS);
- fiche de renseignements avec n° allocataire, régime d'assurance des parents...

→ Tout dossier incomplet verra l'inscription du jeune « invalidée ».

Comment s'inscrire ?

Durant toute l'année les jeunes peuvent s'inscrire sur l'Espace Jeunes et son accueil libre, soit directement à l'Espace Jeunes, soit en venant au bureau jeunesse sur les périodes d'ouverture.

Concernant les activités hors vacances scolaires : soit les familles viennent inscrire le jeune au bureau jeunesse, soit une autorisation parentale est alors obligatoire. Pour cette saison les pré-inscriptions hors vacances sont possibles via notre boîte mail **aubriere.jeunesse@gmail.com**.

Concernant les vacances, l'Animation Jeunesse s'engage à distribuer la plaquette des vacances au minimum 3 semaines avant, le vendredi à la sortie du collège et à publier la plaquette ce même jour sur notre site internet **www.aubriereinfo.com** et notre **Facebook : Espace Jeunes Aubrière Frmjc**.

Un système de préinscription est alors mis en place et débute le dimanche suivant la sortie de la plaquette à partir de 18h sur notre site internet. Il est ensuite obligatoire de venir valider l'inscription directement au bureau jeunesse sur les horaires d'ouverture (mardis et jeudis de 16h à 18h30 et les mercredis de 14h à 18h). Les places sont attribuées selon l'ordre d'arrivée des préinscriptions, chaque matin et jusqu'à 10h les animateurs relèvent les mails. Les places restantes sont alors attribuées en priorité aux familles venant inscrire le jeune au bureau jeunesse. La période d'inscriptions varie selon les vacances, toutes les informations sont indiquées sur la plaquette.

Toutes les factures sont conservées et envoyées (sur demande) aux familles après les vacances. Par ailleurs toute inscription est définitive et non remboursée sauf sur présentation d'un certificat médical.

VI. NOS PARTENAIRES LOCAUX

La municipalité

Elle est la garante d'une politique enfance jeunesse cohérente et partagée par l'ensemble des acteurs sur le territoire.

Le collège

C'est un partenaire essentiel de notre action. Outre l'atelier jeu, le collège est également un relais d'informations et de communication pour l'équipe d'animation grâce à :

- un panneau d'affichage au sein de l'établissement.
- la distribution de programmes que nous faisons à chaque vacances.

l'Alerte Sportive Fondettoise

Le travail en partenariat entrepris depuis de nombreuses années, se traduit par la mise en place du Multiactivités. Le programme est réalisé en concertation avec l'ASF et chaque association met à disposition un encadrant. A souligner que ce partenariat a un intérêt pédagogique particulièrement intéressant : l'ASF apporte sa vision sportive dans les animations proposées et nous une vision participative, ludique et culturelle.

L'ALSH la Momerie

Nous poursuivons le partenariat avec la Mômérie pour permettre aux enfants de cm2 (futurs 6^{ème}) et aux parents, de connaître l'offre que nous proposons. Ce partenariat se traduit par des temps de rencontre avec les parents, par la mise en place d'actions en partenariat ou de découverte des dispositifs.

ANNEXES AU PROJET PEDAGOGIQUE

Planning pôle Jeunesse de l'Aubrière 2016-2017

Coordinateur Jeunesse - Directeur de l'alsh / AUBRIERE = Julien CORMERY **Total semaine = 32**

Renfort possible sur l'Espace Jeunes, l'atelier jeux du collège et les samedis après midi.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	9h30-12h	9h30-12h	10h30-13h30	9h-12h30	
Repos	Bureau	Bureau	Bureau	Bureau	
13h - 16h30	14h-18h45	13h30 - 18h15	14h15 - 19h	13h15 - 18h	
Bureau	Bureau	Bureau	Bureau	Bureau	Repos
3,5	7,25	7,25	7,75	6,25	0

Animatrice jeunesse - Responsable de l'Espace Jeunes / FRMJC = Charlotte CLENET **Total semaine = 32**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		9h30-12h	11h-13h30	9h-12h30	
Repos	Repos	Bureau	Atelier jeux	Bureau	
	14h-18h45	13h30 - 18h15	14h30 - 18h45	13h30 - 18h45	13h45-18h15
Repos	Espace Jeunes	Animations Aubrière	Bureau	Espace Jeunes	Espace Jeunes DIRECTION
0	4,75	7,25	6,75	8,75	4,5

Animatrice Jeunesse en formation / AUBRIERE = Madisson MINIER **Total semaine = 30**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	9h45-12h	9h30-12h	11h-13h30	9h-12h30	
Repos	Bureau	Bureau	Atelier jeux	Bureau	
	14h-18h45	13h30 - 18h15		13h30 - 18h45	13h45-18h15
Repos	Espace Jeunes	Animations Aubrière	Repos	Espace Jeunes	Espace Jeunes
0	7	7,25	2,5	8,75	4,5

CALENDRIER ANIMATION JEUNESSE 2016 / 2017 : ALSH – ANIMATIONS - COMMUNICATION

Juillet 2016	Août 2016	Septembre 2016	Octobre 2016	Novembre 2016	Décembre 2016
01 V	01 L	01 J Reprise des cours !	01 S	01 M Toussaint	01 J K-RADIO
02 S	02 M	02 V	02 D	02 M	02 V
03 D	03 M	03 S	03 L	03 J K-RADIO	03 S
04 L	04 J	04 D	04 M	04 V	04 D
05 M	05 V	05 L	05 M	05 S	05 L
06 M VACANCES ÉTÉ	06 S	06 M	06 J K-RADIO	06 D	06 M
07 J	07 D	07 M	07 V	07 L	07 M
08 V	08 L	08 J	08 S	08 M	08 J
09 S	09 M	09 V Sortie plaquette HV	09 D	09 M	09 V
10 D	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S
11 L	11 J	11 D	11 M	11 V Armistice 1918	11 D
12 M	12 V	12 L	12 M	12 S Fermeture EJ	12 L
13 M	13 S	13 M Espace Jeunes	13 J Fin des inscriptions	13 D	13 M
14 J Fête Nationale	14 D	14 M Animations	14 V	14 L	14 M
15 V	15 L Assomption	15 J Collège	15 S	15 M	15 J
16 S	16 M	16 V Espace Jeunes	16 D	16 M	16 V
17 D	17 M	17 S Espace Jeunes	17 L	17 J	17 S
18 L	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D
19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L FERMETURE EJ
20 M Séjour équitation	20 S	20 M	20 J VACANCES TOUSSAINT	20 D	20 M
21 J	21 D	21 M	21 V <i>Semaine Trad.</i>	21 L	21 M
22 V	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J
23 S	23 M	23 V Sortie plaquette V	23 D	23 M	23 V
24 D	24 M	24 S	24 L	24 J	24 S
25 L Séjours été	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D Noël
26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L
27 M	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M
28 J	28 D	28 M Début des inscript.	28 V Sortie ASTERIX	28 L	28 M
29 V	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J
30 S	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V
31 D	31 M		31 L		31 S

Janvier 2017	Février 2017	Mars 2017	Avril 2017	Mai 2017	Jun 2017
01 D Jour de l'An	01 M	01 M	01 S	01 L Fête du Travail	01 J K-RADIO
02 L	02 J K-RADIO	02 J K-RADIO	02 D	02 M	02 V Sortie plaquette été
03 M	03 V	03 V	03 L	03 M	03 S
04 M	04 S	04 S	04 M	04 J K-RADIO	04 D Pentecôte
05 J K-RADIO	05 D	05 D	05 M	05 V	05 L Lundi de Pentecôte
06 V	06 L	06 L	06 J Fin des inscriptions	06 S	06 M
07 S	07 M	07 M	07 V	07 D	07 M Début des inscript.
08 D	08 M	08 M	08 S	08 L Victoire 1945	08 J
09 L	09 J Fin des inscriptions	09 J	09 D	09 M	09 V
10 M	10 V	10 V	10 L VACANCES PRINTEMPS	10 M	10 S
11 M	11 S	11 S	11 M	11 J	11 D
12 J	12 D	12 D	12 M	12 V	12 L
13 V	13 L VACANCES HIVER	13 L	13 J	13 S	13 M
14 S	14 M <i>Semaine Mots d'hiver</i>	14 M	14 V	14 D	14 M
15 D	15 M	15 M	15 S	15 L	15 J
16 L	16 J	16 J	16 D Pâques	16 M	16 V
17 M	17 V	17 V Sortie plaquette V	17 L Lundi de Pâques	17 M	17 S
18 M	18 S	18 S	18 M	18 J	18 D
19 J	19 D	19 D	19 M	19 V	19 L
20 V Sortie plaquette	20 L Séjour montagne	20 L	20 J	20 S	20 M
21 S	21 M	21 M	21 V	21 D	21 M
22 D	22 M	22 M Début des inscript.	22 S	22 L	22 J
23 L	23 J	23 J	23 D	23 M	23 V
24 M	24 V	24 V	24 L	24 M	24 S
25 M Début des inscript.	25 S	25 S	25 M	25 J Ascension	25 D
26 J	26 D	26 D	26 M	26 V Fermeture EJ	26 L
27 V	27 L	27 L	27 J	27 S	27 M
28 S	28 M	28 M	28 V	28 D	28 M

29 D
30 L
31 M

29 M
30 J
31 V

29 S
30 D

29 L
30 M
31 M

29 J
30 V

Fin des cours 8 juillet

Tableau récapitulatif des ouvertures 2016-2017

	Mardis	Animations des mercredis	Collège	Collège + K-RADIO	Vendredis	Samedis	Vacances
Juillet	0	0	0	0	0	0	16
Août	0	0	0	0	0	0	0
Septembre	3	3	3	0	3	2	0
Octobre	3	3	1	1	2	3	8
Novembre	4	4	3	1	3	3	1
Décembre	2	2	2	1	3	3	0
Janvier	5	4	3	1	4	4	0
Février	2	2	1	1	2	2	10
Mars	4	5	4	1	5	4	0
Avril	2	2	1	1	2	3	9
Mai	5	5	2	1	3	3	0
Juin	4	4	4	1	5	4	0
Total 2016-2017	34	34	24	9	32	31	44

Extrascolaire =	75
Périscolaire =	66
Animations des mercredis =	34
Collège =	33

Soit 208 jours d'animations

Planning type de la semaine – organisation pôle jeunesse et permanences

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Permanences Bureau Jeunesse	14h – 16h	9h30 – 12h 14h – 18h30	9h30 – 12h	10h30 – 12h 14h – 18h30	14h-18h30	
Accueil Espace Jeunes		16h – 18h30			16h – 18h30	14h – 18h
Permanences Bureau Aubrière			14h – 18h		9h – 12h	
Autres			14h – 18h Animation de rue ou Aubrière	12h – 13h30 Atelier jeux au collège		

Coordonnées :

Bureau Jeunesse	Rue Nicolas Poussin – 02.47.42.26.78
Espace Jeunes	13 Avenue du Moulin à Vent – 02.47.42.26.78
Aubrière	Allée de l'Aubrière – 02.47.42.26.13
Coordinateur jeunesse – Directeur alsh	jcormery@aubriere-asso.com
Animatrice Jeunesse – Référente de l'Espace Jeunes	cclenet@aubriere-asso.com
Animatrice Jeunesse	mminier@aubriere-asso.com

Journée type de notre ACM – L'Espace Jeunes

		MULTIACTIVITES		Accueil libre – animations / stages et soirées	
Horaires	Vie quotidienne	Notes	Vie quotidienne	Notes	
8h15		Ouverture du 1 ^{er} animateur = Mise en place EJ			
8h30-9h	Accueil des jeunes	Arrivée du directeur pour 8h30			
8h45		Arrivée du deuxième animateur Aménagement extérieur si nécessaire			
9h-9h15	Présentation de la journée Début des activités	Points sur les inscriptions, sur les sacs des jeunes et appel si besoin aux familles		Arrivée des animateurs en fonction des activités, besoins et des récupérations.	
Matin	ANIMATIONS				
11h30-45	Douche obligatoire si APS Retour structure	Douche obligatoire si APS	Selon planning →	Temps d'animation, de préparation, de course, mise en place ou récupération. Repas avec le Multi le midi si présence des animateurs.	
12h	Repas	→ Le temps de repas est un temps d'échanges avec les jeunes !			
12h- 13h30	Jeux libres après rangement et nettoyage du coin restauration	Pause des animateurs selon le planning équipe		13h30 = Arrivée maximum des animateurs	
13h- 13h30	Départ pour les activités			Mise en place de L'EJ	

14h	ANIMATIONS		Ouverture de l'Espace jeunes -Accueil libre -Animations ...	
17h- 17h30	Fin des animations Douche si besoin	Attention retour maximum pour 17h45	Fin des animations Douche si besoin	
17h30-45	Retour au calme / Retour sur la journée – bilan et projection		Retour au calme / Retour sur la journée – bilan et projection sur les animations Conseil de jeunes du mercredi 17h30-18h	
17h30- 18h	Jeux libres – Temps commun et d'échange via les dispositifs (jeunes et équipe)			
18h- 18h30	18h : Départ de l'éducateur de l'ASF Départ échelonné des jeunes – Rangement de l'Espace Jeunes à partir de 18h15 Accueil des parents = C'est un moment de rencontre et d'échange , ils peuvent rencontrer le directeur et la référente de l'Espace Jeunes qui se rendent entièrement disponible dès 18h !			
18h45	Fin du rangement et dernières préparations pour le lendemain			
19h-20h	Réunion le mercredi soir Si nécessaire d'autres réunions peuvent avoir lieu dans la semaine, par ailleurs le jour du mercredi peut être décalé si besoin A noter que les éducateurs de l'ASF peuvent rester sur leur temps personnel, sur la structure entre 18h et 19h en cas de réunion			
19h30- 23h30			SOIREE Espace Jeunes (2 maximum / semaine)	Retour à domicile pour les soirées à l'extérieur



FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2016/2017

ENFANTS

NOM

☎ **PORTABLE DU JEUNE :**

	Prénom	Date de Naissance	Age	Classe (septembre 2016)	Etablissement scolaire
1					
2					
3					

N° DE LA PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

PARENTS

Mère

Nom :
Adresse :
Code Postal et ville :
☎ Domicile :

Prénom :

☎ Travail :

☎ Portable :
Profession :

Mail :

N° allocataire **CAF (obligatoire)**

Régime : CAF MSA Autre

Père

Nom :
Adresse (si différente de la mère)
Code postal et ville :
☎ Domicile :

Prénom :

☎ Travail :

☎ Portable :
Profession :

Mail :

N° allocataire **CAF** (si différent mère)

Régime : CAF MSA Autre

Fait le

SIGNATURE(S)

Partie réservée à l'Aubrière, ne pas compléter

QF Mère

Date :

Prix Journée =

Prix Heure =

QF Père (si différent)

Date :

Prix Journée =

Prix Heure =

Enfants 1 Adhérent AUB
Enfants 2 Adhérent AUB
Enfants 3 Adhérent AUB

Cot EJ
Cot EJ
Cot EJ

Adhérent ASF
Adhérent ASF
Adhérent ASF



Fiche Sanitaire de liaison 2016/2017

Enfant

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de naissance : Garçon Fille

Numéro de sécurité sociale :

L'enfant bénéficie t'il : De la CMU D'une prise en charge S.S à 100%

Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom : Prénom :

Tél d'urgence portable..... Tél d'urgence fixe.....

Nom et Tél. du médecin traitant :

Vaccinations

Vaccins obligatoires	oui	non	Date des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT Polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

Si l'enfant n'a pas de vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication.

Attention : Le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication.

Renseignements médicaux

Votre enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole **Otite** **Angine**

Scarlatine **Varicelle** **Rougeole**

Autres (Coqueluche, Oreillons, Rhumatisme articulaire aigu).....

Allergies

Asthme Allergies alimentaires **Précisez**.....

Allergies médicamenteuses **Précisez**

Autres

Précisez les conduites à tenir en cas d'allergies (Si automédication, le signaler) :

.....

Difficultés de santé

Traitement médical régulier, crises convulsives, opérations....Précisez les précautions à prendre (Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance)

.....

L'enfant bénéficie-t-il d'un Projet d'Accueil Individualisé ? Oui Non

Si oui, merci de fournir le document à la structure.

Appareillages

Votre enfant porte-t-il des lunettes, un appareil dentaire, des prothèses auditives ?

.....

AUTORISATIONS

Je soussigné, en qualité de responsable légal,

Règlement intérieur jeunesse

Atteste avoir eu pris connaissance et accepter le règlement intérieur de l'Animation Jeunesse

Autorisation de soin

Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable des animations à prendre toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Droit à l'image

Dans le cadre des activités ou animations de l'Animation Jeunesse de l'Aubrière, les jeunes peuvent être filmés ou photographiés. Ces images sont susceptibles d'être utilisées dans nos divers supports pour la promotion de nos activités. **L'Association Culturelle et d'Animation de Fondettes, s'interdisant naturellement l'utilisation de toute image pouvant porter préjudice à la dignité des personnes, considère que dans un souci pratique, l'adhésion à l'association vaut acceptation des conditions d'utilisation de ces images.**

Tout avis contraire devra être notifié par courrier adressé au Président.

Fin des activités

Autorise à la fin des activités (hors accueil libre)

mon (mes) enfant(s) à quitter seul(s) la structure en fin de journée

mon (mes) enfant(s) à quitter la structure accompagné(s) des personnes suivantes

-

-

Date :

Signature



Règlement intérieur Animation Jeunesse de l'Aubrière 2016-2017

Le présent règlement doit être accepté par les familles dans son intégralité

Article 1 - L'organisateur

L'Association Culturelle et d'Animation de Fondettes, dite l'Aubrière, est une association loi 1901 adhérente à la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FRMJC). Les MJC sont des associations d'Education Populaire. L'Education Populaire peut être définie comme « un ensemble de moyens qui tendent à accroître les connaissances, à former le jugement et à développer la sensibilité [...], en dehors de l'éducation principale » (François Bloch Lainé). L'Aubrière est une association apolitique et aconfessionnelle.

Article 2 - Le projet éducatif

En 2007, le conseil d'administration de l'Aubrière a défini un nouveau projet éducatif autour des quatre grandes idées suivantes:

Autonomisation : favoriser l'évolution vers l'autonomie

Epanouissement : favoriser le développement des différentes potentialités des jeunes.

Socialisation : développer le vivre ensemble, le partage et la considération de l'autre.

Responsabilisation : développer la notion de responsabilité dans le sens d'ouverture à la citoyenneté.

A partir de ces objectifs éducatifs, l'équipe d'animation établit un projet pédagogique qui détermine les actions, leurs objectifs et leur organisation. Ce projet pédagogique est consultable à l'Espace Jeunes et sur le site internet de l'Aubrière.

Article 3 - Public accueilli

L'Animation Jeunesse s'adresse prioritairement aux jeunes Fondettois âgés de 11 à 17 ans. Elle propose aussi bien des temps d'animation que des temps d'accompagnement à ses jeunes adhérents.

L'animation jeunesse diversifie ses actions et proposera à partir de la saison 2016-2017 des animations hors accueil de loisirs favorisant les liens et les rencontres intergénérationnelles. Elles seront mises en place principalement sur le site de l'Aubrière les mercredis après-midi.

Article 4 - Les actions de l'Accueil de Loisirs

Dans le cadre de son accueil de loisirs, l'Animation Jeunesse propose différents temps d'accueils décrits ci-dessous :

L'Espace Jeunes en période périscolaire et extrascolaire (samedis)

C'est un accueil libre, ouvert les **mardis et vendredis de 16h à 18h30** et les **samedis de 14h à 18h**. Les jeunes entre 11 et 17 ans peuvent y venir sans engagement de durée de leur présence. L'Espace Jeunes est un lieu dans lequel les jeunes peuvent se retrouver entre amis, participer aux animations mises en place par les animateurs ou encore rencontrer les animateurs pour donner vie à leurs projets. Des temps d'animation ponctuels en soirées ou en dehors des heures d'ouverture de l'accueil libre peuvent également être mis en place par les animateurs ou les jeunes.

L'Espace Jeunes sur les vacances (été, toussaint, hiver et printemps)

Le Multiactivités est un accueil à la journée de **9h à 18h** (y compris le temps du midi, accueil entre 8h30 et 9h et départ entre 18h et 18h30) pour les jeunes collégiens et/ou âgés de 11 à 15 ans. Les jeunes participent à des activités culturelles, sportives et ludiques. Le Multiactivités fonctionne du lundi au vendredi.

L'accueil libre est ouvert de **14h à 18h30** du lundi au vendredi. Les jeunes entre 11 et 17 ans peuvent y venir sans engagement de durée de leur présence. L'Espace Jeunes est un lieu dans lequel les jeunes peuvent se retrouver entre amis, participer aux animations mises en place par les animateurs ou encore rencontrer les animateurs pour donner vie à leurs projets. Des **stages**, des temps **d'animation ponctuels**, **des soirées** peuvent également être mis en place par les animateurs ou les jeunes sur ou en dehors des heures d'ouverture de l'accueil libre. Les sorties/journées « exceptionnelles » (parc Astérix, center parc, visite de Paris ...) ne rentrent pas dans le cadre de la tarification au quotient familial décrite dans l'article 8. Par conséquent le tarif sera défini sur une base forfaitaire établi par l'animation jeunesse.

Les séjours.

Des séjours accessoires d'une durée maximum de 5 nuits peuvent être mis en place pendant les périodes de vacances. Tous ces temps d'accueils sont déclarés et regroupés au sein d'un même agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et respectent de ce fait les normes législatives.

L'Animation Jeunesse peut, en plus de l'accueil de loisirs, organiser des séjours courts pour lequel des agréments supplémentaires seront déposés auprès de la DDCS. Ces séjours courts ne rentrent pas dans le cadre de la tarification au quotient familial décrite dans l'article 8.

Article 5- Encadrement du public

L'encadrement des participants n'est pas assuré en dehors des créneaux d'activités de l'Aubrière. Les parents et tuteurs d'enfant mineur restent responsables de leur enfant hors des espaces réservés aux activités de l'association, en dehors des horaires contractuels et sans la présence d'un animateur de l'association, reconnu comme tel. En dehors de ces temps, la responsabilité de l'association n'est pas engagée.

Article 6- Matériel

Chaque adhérent est responsable de son matériel et de ses objets personnels (instrument, vêtement...) pendant la durée de son activité. En cas d'oubli, de vols, de dégradation, l'Aubrière se dégage de toute responsabilité et invite les adhérents à être vigilants.

Article 7 - Transport

Dans le cadre des animations proposées, votre enfant peut être transporté par les professionnels de l'Aubrière (animateurs, professeurs...). L'association considère que dans un souci pratique, l'adhésion à l'association vaut acceptation des conditions de transport.

Tout avis contraire devra être notifié par courrier adressé au Président.

Article 8 - Modalités financières

Pour bénéficier de l'**accueil libre** et des animations proposées dans le cadre de l'Espace Jeunes et des séjours courts, les jeunes doivent adhérer à l'association. Pour 2016/2017 son montant est de 8€. Ils doivent en outre, s'acquitter d'une cotisation annuelle de 3€. L'adhésion et la cotisation sont valables du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante. Pour certaines animations proposées par l'Espace Jeunes (sorties, stages, soirées...), une participation à l'heure calculée en fonction des ressources des familles pourra être demandée (voir plus loin son mode de calcul).

Pour le **Multiactivités** et les séjours accessoires à l'accueil de loisirs, les jeunes doivent adhérer à l'association (ou être adhérents de l'Alerte Sportive Fondettoise hors vacances d'été) et les familles doivent s'acquitter d'un tarif journalier. **Toutefois, le temps d'accueil de 8h30 à 9h et de 18h à 18h30 ne sera pas facturé aux familles.**

L'amplitude 9h-18h est le temps d'accueil minimum du jeune et est non modulable.

Afin de rendre les activités accessibles à un plus grand nombre, ce tarif est calculé en fonction des ressources des familles en se basant sur le quotient familial fourni par la CAF ou consultable sur CAF Pro. En cas d'absence de justificatif de quotient familial, la participation retenue sera celle maximum soit 16€ le prix de journée.

Les critères retenus pour établir les tarifs sont les suivants :

Quotient Familial	Taux d'effort
De 0 à 770	0.70%
771 et plus	1.30%

Le minima de la participation demandée aux familles est de 3.44€ et le maxima est de 16€.

Pour une base de 9h maximum d'accueil pour le Multi activités.

Pour une base de 10h d'accueil pour les séjours accessoires.

Les tarifs concernant la participation financière des familles à l'accueil de loisirs sont déterminés par le bureau de l'association dans le respect des limites de la convention passée entre l'association et la CAF. Le montant de l'adhésion jeunesse à l'association est déterminé par l'assemblée générale de l'association. L'adhésion à l'Animation Jeunesse est déductible de l'adhésion des activités annuelles, de l'école de musique ou de la bibliothèque.

Article 9 - Facturation

Une facture sera fournie soit par courrier soit par e-mail à la demande des familles (attention pour la saison 2016-2017 toute facture devra être demandée directement au coordinateur jeunesse) à l'issue de chaque période scolaire entre les vacances et à l'issue de chaque période de vacances.

Toute inscription est définitive et non remboursée (cela ne concerne pas les pré-inscriptions). Aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical daté et signé.

L'Aubrière peut également modifier et/ou annuler une activité en cas de force majeure ou si l'équipe estime que les conditions pédagogiques d'accueil de l'enfant et/ou de sécurité ne sont pas remplies.

Article 10 - Modalités administratives

Les parents doivent remplir, signer et remettre à l'Aubrière les documents suivants :

- la fiche sanitaire de liaison récapitulant les différentes informations concernant la santé du jeune et qui inclue également les autorisations de quitter seul ou non les activités et l'acceptation du présent règlement (attention les jeunes fréquentant l'accueil libre peuvent partir seul de la structure sans que l'équipe d'animation prennent en compte les informations relatives à la fiche sanitaire).

- La fiche de renseignement qui regroupe les renseignements administratifs sur le jeune ainsi que les coordonnées en cas d'urgence.

- Le règlement intérieur de l'animation jeunesse de l'association qui définit le droit à l'image, autorise les animateurs à transporter les jeunes dans le cadre des activités, etc.

A défaut de ces documents, le jeune adhérent ne pourra participer aux activités.

L'Aubrière conservera ces données pour la saison en cours (du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante). Les parents devront également fournir impérativement toute modification concernant la santé du jeune, leurs coordonnées ou les changements de quotient familial.

Article 11 - Participation aux instances de l'association

L'adhésion donne le droit de participer ou de voter lors de l'assemblée générale de l'association soit directement pour les mineurs de plus de 16 ans, soit par représentation d'un parent ou tuteur pour les mineurs de moins de 16 ans. Les mineurs de plus de 16 ans sont également éligibles au conseil d'administration de l'association.

Les parents peuvent demander à intégrer la Commission Jeunesse. Composée de salariés, d'administrateurs et d'adhérents, elle pilote les grandes orientations de l'Animation Jeunesse au nom du conseil d'administration.

Elle est l'instance de mise en œuvre des orientations de la politique jeunesse développée par L'Aubrière et réfléchit à la stratégie pour mener l'ensemble des objectifs fixés.

Les jeunes seront également régulièrement sollicités par l'équipe d'animation à travers différents outils (Conseils de jeunes, mur d'expression, questionnaires...) pour donner leur avis et statuer sur les activités et le fonctionnement de l'animation jeunesse.

Article 12 - Place des parents

Les parents restent les premiers éducateurs des jeunes.

L'équipe d'animation sera à l'écoute de toute information fournie par les parents sur le jeune et s'engage à leur fournir toute information importante concernant le déroulement de l'activité du jeune. L'équipe d'animation s'attachera également à créer des temps conviviaux incluant les parents et les enfants.

Les parents seront également sollicités par l'équipe d'animation à travers des conseils de Parents, questionnaires, etc.

Article 13- Droit à l'image

Dans le cadre des activités ou animations de l'association, les adhérents et participants peuvent être filmés ou photographiés. Ces images sont susceptibles d'être utilisées dans nos divers supports de la promotion de nos activités.

L'Association Culturelle et d'Animation de Fondettes, s'interdisant naturellement l'utilisation de toute image pouvant porter préjudice à la dignité des personnes, considère que dans un souci pratique, l'adhésion à l'association vaut acceptation des conditions d'utilisation de ces images.

Tout avis contraire devra être notifié par courrier adressé au Président.

Article 14 – Respect du règlement

Tout manquement à ce règlement entraînera l'exclusion de l'intéressé de l'activité pratiquée, sans dédommagement de quelque ordre qu'il soit, sur simple décision du Président de l'Association Culturelle et d'Animation de Fondettes

✂.....

(Partie conservée par l'Aubrière)

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et accepte ses conditions.

J'atteste également avoir contracté une assurance responsabilité civile pour la/les personne(s) susnommée(s), adhérente(s) de l'association (ou de l'ASF selon les spécificités liées à l'animation jeunesse).

A Fondettes, le

Noms et prénoms des enfants inscrits :

-
-
-

Nom-Prénom du représentant légal :.....

Signature :